

# RESTAURATION SCOLAIRE AU LYCÉE

## MODE D'EMPLOI



Un repas complet et équilibré accessible à tous les élèves...



...à un tarif juste adapté à vos ressources



**Pour la 4<sup>e</sup> année consécutive, la Région gèle le tarif des tranches A à G, pour soutenir le pouvoir d'achat de plus de 50 % des familles franciliennes**

### QUI EST CONCERNÉ ?

- Tous les élèves et apprentis scolarisés dans un lycée public d'Île-de-France.

### COMMENT FAIRE VOTRE DEMANDE DE QUOTIENT FAMILIAL ?

- Transmettez votre quotient familial au lycée (voir démarche au dos de ce document). Pour les modalités de paiement, consultez les documents fournis par votre établissement.

### COMMENT CONNAÎTRE LE MONTANT DU TARIF QUI VOUS SERA APPLIQUÉ ?

- Le repas facturé varie entre **0,50 € et 4,40 €** au ticket et entre **0,20 € et 4,10 €** pour un forfait annuel.
- La Région Île-de-France finance** la différence entre le coût du repas et le tarif payé par la famille (de 56 à 98 % en fonction de votre quotient familial).
- Ci-dessous **le prix du repas** que vous aurez à payer au ticket ou au forfait :

Exemples de ressources mensuelles du foyer**			Tarif par repas		Coût de revient moyen d'un repas	Part de la prise en charge par la Région	
Couple ou parent isolé + 1 enfant (2,5 parts)	Couple +2 enfants (3 parts)	Couple + 3 enfants (4 parts)	Votre quotient familial mensuel Caf	Tarif par ticket			Tarif par forfait*
≤ 457,50 €	≤ 549,00 €	≤ 732,00 €	A de 0 à 183 €	0,50 €	0,20 €	10,00 €	de 56 % à 98 %
≤ 882,50 €	≤ 1 059,00 €	≤ 1 412,00 €	B de 184 à 353 €	1,74 €	1,44 €		
≤ 1 295,00 €	≤ 1 554,00 €	≤ 2 072,00 €	C de 354 à 518 €	1,94 €	1,64 €		
≤ 1 722,50 €	≤ 2 067,00 €	≤ 2 756,00 €	D de 519 à 689 €	2,15 €	1,85 €		
≤ 2 185,00 €	≤ 2 622,00 €	≤ 3 496,00 €	E de 690 à 874 €	2,35 €	2,05 €		
≤ 2 695,00 €	≤ 3 234,00 €	≤ 4 312,00 €	F de 875 à 1 078 €	2,56 €	2,26 €		
≤ 3 332,50 €	≤ 3 999,00 €	≤ 5 332,00 €	G de 1 079 à 1 333 €	2,76 €	2,46 €		
≤ 4 222,50 €	≤ 5 067,00 €	≤ 6 756,00 €	H de 1 334 à 1 689 €	3,30 €	3,00 €		
≤ 5 970,00 €	≤ 7 164,00 €	≤ 9 552,00 €	I de 1 690 à 2 388 €	3,85 €	3,55 €		
> 5 970,00 €	> 7 164,00 €	> 9 552,00 €	J à partir de 2 389 €	4,40 €	4,10 €		

\* Lorsque le régime d'inscription déterminé par le conseil d'administration du lycée est au forfait, les familles bénéficient d'un abattement de 0,30 € par repas.  
\*\* Revenus annuels nets perçus par le foyer/12 + prestations à caractère mensuel type allocations familiales.

NOUVEAU

La Région poursuit la modernisation de la démarche.

Il est désormais possible d'obtenir son quotient familial sur le site [iledefrance.fr/equitables](http://iledefrance.fr/equitables)

En cas de difficultés liées à votre situation professionnelle, familiale ou administrative, vous pouvez prendre contact avec le personnel de l'intendance et l'assistante sociale de votre lycée.

## COMMENT OBTENIR SON QUOTIENT FAMILIAL POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE ?

### Vous êtes allocataire CAF :

Rendez-vous sur la calculatrice du site [www.iledefrance.fr/equitables](http://www.iledefrance.fr/equitables).

Munissez-vous de votre code postal et de votre n° DOSSIER (anciennement intitulé « n° allocataire CAF ») pour **obtenir votre attestation de quotient familial Région - CAF, contenant le quotient familial, le nom de l'élève, le nom d'un représentant légal.**

ou

Rendez-vous sur le site [caf.fr](http://caf.fr) ou sur l'application « CAF mon compte », pour obtenir l'« **attestation de paiement** » de la CAF en suivant les étapes :

1. Connectez-vous à votre espace personnel CAF
2. Cliquez sur « Mes attestations »
3. Cliquez sur « **Attestation de paiement** »
4. Cliquez sur le mois en cours
5. Cliquez sur « **Recevoir par courrier** » ou « **Télécharger** ».

**Attention, le document demandé est l'« Attestation de paiement », sur lequel figurent les membres du foyer, le dernier versement de prestations familiales et le quotient familial, de moins de 3 mois à la date de l'inscription. Merci de ne pas fournir le document intitulé « Attestation de quotient familial ».**

### Vous n'êtes pas allocataire :

Rendez-vous sur la calculatrice du site [www.iledefrance.fr/equitables](http://www.iledefrance.fr/equitables) pour obtenir votre attestation de quotient familial Région.

Vous aurez besoin des documents suivants :

- votre livret de famille,
- votre dernier avis d'imposition (avis d'impôt 2022 sur revenus 2021),
- le justificatif des prestations familiales (allocations familiales, MSA ou autres) de moins de 3 mois.

**Une copie de ces documents devra être impérativement fournie au lycée pour permettre la prise en compte de votre attestation (MSA ou autres).**

### Besoin d'aide ?

Contactez la plateforme  
téléphonique  
Équitables  
0 800 075 065



Contactez la plateforme téléphonique Équitables du lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 h, de mi-mai à mi-juillet et de fin août à début octobre.

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

### Plus d'informations ?



[www.iledefrance.fr/equitables](http://www.iledefrance.fr/equitables)